

Commune de Montsoul

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

**PORTANT SUR LA DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU
PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)**

Par arrêté N° 78/2026 en date du 21 juillet 2026, le maire de Montsoul a ordonné l'ouverture de l'enquête publique pour la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

L'enquête publique se déroulera en mairie de Montsoul pour une durée de trente jours consécutifs, du 25 août 2026 au 25 septembre 2026 inclus.

Toute personne pourra consulter :

- en version papier (dossier d'enquête et registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur) en mairie de Montsoul située 21, rue de la Mairie 95560 Montsoul, aux jours et heures habituels d'ouverture (les lundis de 13h00 à 19h00, les mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, les mercredis de 9h00 à 12h00, les jeudis et vendredis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00).
- en version numérique (dossier d'enquête) sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : www.montsoul.fr,
- le dossier sera également consultable en mairie sur un poste informatique.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU pourront être consignées :

- sur le registre papier d'enquête mis à la disposition en mairie,
- par voie postale en adressant un courrier à l'attention de M. le commissaire-enquêteur à : mairie de Montsoul, 21 rue de la Mairie 95560 Montsoul en précisant sur l'enveloppe «Enquête publique relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Montsoul»,
- par courrier électronique, à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse mail suivante : enquete.publique@montsoul.fr en précisant dans l'objet «Enquête publique relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Montsoul »

M. Bernard AIME, désigné comme commissaire-enquêteur par décision du 6 juillet 2026 de Monsieur le président du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, se tiendra à disposition du public à la mairie de Montsoul aux dates et heures suivantes :

- le mardi 25 août 2026 de 14h00 à 18h00 ;
- le lundi 7 septembre 2026 de 14h00 à 18h00 ;
- le mercredi 16 septembre 2026 de 9h00 à 12h00 ;
- et le vendredi 25 septembre 2026 de 14h00 à 18h00.

Les informations relatives à l'enquête pourront être obtenues auprès de la commune de Montsoul et son service urbanisme.

Le rapport et les conclusions motivées remis par le commissaire enquêteur à Monsieur le Maire dans un délai de trente jours à l'expiration de l'enquête publique, seront tenus à la disposition du public à la mairie de Montsoul ainsi que sur son site internet (www.montsoul.fr) pendant un an.

À l'issue de l'enquête, la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Montsoul, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et conclusions motivées du commissaire enquêteur, sera soumis à l'approbation du conseil municipal de la commune de Montsoul.